

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-01

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Elise LOWY, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants de Gonneville sur Mer (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants de Sainte-Mère-Eglise (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie section de Saint Germain du Corbeis (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusé le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-02

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Elise LOWY, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 16 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Cercle Nautique de Ver sur Mer (14)	50 ^{ème} anniversaire du club nautique du 10 au 12 août 2012	1 000 €
Association Rando Baie du Mont Saint Michel	5 ^{ème} édition de la Rando Baie du Mont Saint Michel les 22, 23 et 24 juin 2012	5 000 €
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	Carnaval de Granville du 17 au 21 février 2012	10 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-03

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Elise LOWY, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Gala ENSICAEN	Gala de l'ENSICAEN le 25 novembre 2011 à Deauville	1 000 €
Association des éclaireuses et éclaireurs de France Section Régionale de Normandie	Organisation d'un colloque à Caen le 28 janvier 2012 dans le cadre du 100 ^{ème} anniversaire de l'association	2 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusé le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-04

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Elise LOWY, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	3 ^{ème} édition du festival Spring du 15 mars au 7 avril 2012 en Basse-Normandie	10 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusé le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-05

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Elise LOWY, Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Sports Loisirs Hérouvillaise	3 ^{ème} édition de la course pédestre dans les rues d'Hérouville Saint Clair	500 €
Lions Club de Falaise	Courir et marcher contre le cancer dans le cadre de l'opération Tulipes contre le cancer le dimanche 15 avril 2012	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-06

sur le patrimoine : contrat EDF

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Véronique LOUWAGIE (pouvoir de Dominique LEFRANCOIS), Florence MAZIER (pouvoir de François DIGARD), Jean-Louis VALENTIN),

- d'autoriser le Président à signer :

- avec EDF, le contrat de vente Certificats Equilibre +, pour une durée de trois ans et sur la base de 1200 MWh consommés par an, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-07

sur le patrimoine : Direction Régionale des Finances Publiques – convention de mise à disposition

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Direction Régionale des Finances Publiques, la convention de mise à disposition, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-08

sur les bâtiments régionaux : modification de la délibération n° 08-513 relative à la participation des maîtres d'œuvres aux Jurys et Commissions

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'article 24 du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le paragraphe relatif à la constitution des jurys de concours, commissions jury, commissions techniques, de la délibération n°08-513 de la Commission Permanente du 19 juin 2008 de la façon suivante :

Après le mot « Architectes » :

- Supprimer la phrase « demande écrite systématique à l'ordre des architectes de proposition de représentants ; désignation par la collectivité »
- La remplacer par :
 - Architectes : ***désignation par le Président du Jury*** ;

Les autres dispositions de la délibération restent inchangées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-09

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Laurent SODINI, Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-10

sur l'aménagement du territoire : politique territoriale

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, aggro, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 1 727 000 € au titre des conventions territoriales ventilé comme suit :

- 200 000 € au titre du dossier CP5U8111SI - convention de programmation du pays d'Auge Expansion,

- 1 450 000 € au titre du dossier CP5U8203SI - convention de programmation de l'agglomération d'Alençon,

- 77 000 € au titre du dossier CP5U8204SI - convention de programmation de l'agglomération de Flers ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de rénovation du Parc Elan à Alençon réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine d'Alençon ;

- de prolonger de quatre ans le délai d'achèvement de l'opération de renouvellement urbain de la ZAC des Bassins à Cherbourg-Octeville, pour laquelle une subvention de 2 122 240 € a été accordée à la communauté urbaine de Cherbourg par délibération n°07-827 de la Commission Permanente du 14 décembre 2007, et d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de financement établie entre la Région et la CUC en faveur de ce projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-11

sur l'aménagement du territoire : conférence-débat autour de la thématique « Quelles stratégies d'attractivité pour les villes moyennes en Basse-Normandie » – prise en charge de frais d'intervenant

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 250 000 € votée en 2012, un montant de 900 € au titre du dossier 12UACCUEIF « accueil des nouvelles populations en milieu rural » ;

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels, des frais d'hébergement et de restauration de Monsieur Jean-Yves PINEAU, Directeur de l'Association « Collectif Ville Campagne », à l'occasion de son intervention lors de la conférence-débat du 2 mars 2012 organisée autour de la thématique « Quelles stratégies d'attractivité pour les villes moyennes en Basse-Normandie » ;

- d'accepter le devis présenté par le Collectif Ville Campagne chiffrant à 657,80 €, frais de déplacements inclus, le coût de l'intervention de Monsieur Jean-Yves PINEAU auquel il convient de rajouter les frais d'hébergement et de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-12

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER- 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 12 000 € au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 12 000 € au Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA) pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2012 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2011-2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA), la convention 2012 jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-13

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

⇒ sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 8 666,80 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants,

⇒ sur l'AECER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 15 877,50 € au titre du dossier CP5N5210SF Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants,

⇒ sur l'AESUB – 5NEAURI « Préserver les ressources en eau » de 5 000 € votée en 2012, un montant de 1 500 € au titre du dossier 12NEAUPOTF Eau Potable AE ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 8 666,80 € à la Communauté de Communes de Vire pour la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Vire amont, pour un montant subventionnable de 86 668 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 4 537,50 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un poste de technicien de rivière en 2011 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 17 500 €,

- 3 240 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0,4 ETP), pour un montant subventionnable de 10 800 €,

- 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins de la Pervenche et de l'Erine pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation du guide « Pêche et Tourisme » 2012, pour un montant subventionnable de 6 324 € ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

Diffusée le :

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - . sur proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-14

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB – 5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 120 000 € votée en 2012, un montant de 86 000 € au titre du dossier 12NQUALAIF,

- sur l'APSUB-5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 40 000 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12NQUALAII ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 937 du Budget de la Région**

- 50 000 € à l'Association AirCOM, pour le fonctionnement 2012,

- 15 000 € au Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement pour le fonctionnement 2012, basé sur un budget d'animation de 58 870 € TTC,

- 21 000 € à Biomasse-Normandie pour le fonctionnement de l'Observatoire des déchets dangereux – 2012 ;

*** sur le chapitre 907 du Budget de la Région**

- 15 000 € à l'Association AirCOM, pour le renouvellement du matériel de mesure, dont la dépense subventionnable s'élève à 190 300 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association AirCOM, la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec Biomasse Normandie, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-15

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

⇒ sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 315 103 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 256 142 € pour les Economies d'énergie,
- . 58 961 € pour les Energies renouvelables,

⇒ sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 200 000 €, votée en 2012, un montant global de 192 218 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 119 788 € pour les Energies renouvelables,
- . 72 430 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ *sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 224 430 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la construction de logements neufs BBC et la rénovation de logements BBC ;
- 14 282 € aux 6 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment,
- 17 430 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises,

▪ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

Bois

- 26 233 € à la Commune d'Aube (61) pour la mise en place d'une chaudière bois et son réseau de chaleur pour une dépense subventionnable de 118 416 €,
- 12 728 € à l'EARL LEBREC à Englesqueville-la-Percée (14) pour la mise en place d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable de 36 367 €,

Photovoltaïque – Professionnels

- 15 000 € aux 2 bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Géothermie – Particuliers

- 3 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 5 pour une installation géothermale,

Diffusée le :

Eolien – Particuliers

- 2 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, qui figure à l'annexe 6 pour l'installation d'une éolienne individuelle,

➤ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 119 788 € aux bénéficiaires des subventions régionales, qui figurent à l'annexe 7, retenus par l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable « HSD » 2012 à 2014 »,

- **au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »**

- 24 250 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation des actions COT 2012 pour une dépense subventionnable s'élevant à 48 500 €,
- 23 180 € au Syndicat Mixte du Cotentin à Octeville pour la réalisation des actions COT 2012 pour une dépense subventionnable s'élevant à 50 510 €,
- 25 000 € à la Communauté de communes de Moyaux-Porte du Pays d'Auge pour la réalisation d'un PLU intercommunal pour une dépense subventionnable s'élevant à 50 000 € ;

- d'annuler la subvention de 101 549 € accordée par délibération n° 11-863 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011 à Habitat et Développement Nord Ouest dans le cadre de l'appel à projets « conseil habitat solidaire et durable » ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable « HSD » 2012 à 2014 » avec les bénéficiaires détaillés à l'annexe 7, selon le modèle de convention correspondant, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 décembre 2011 relative à « *Lutter contre les changements climatiques* » ;
- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 15 et 16 décembre 2011 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* » ;
- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 2 février 2012 relative à « *Lutter contre les changements climatiques* », avec la Commune d'Aube pour la mise en place d'une chaudière bois et son réseau de chaleur ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 2 février 2012 relative à « *Lutter contre les changements climatiques* », avec les bénéficiaires suivants :
 - PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation des actions COT 2012,
 - Syndicat Mixte du Cotentin à Octeville pour la réalisation des actions COT 2012,
 - Communauté de communes de Moyaux-Porte du Pays d'Auge pour la réalisation d'un PLU intercommunal,
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-16

sur l'environnement : littoral – avis de la Région sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graye sur Mer (14)

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graye sur Mer (14) avec les observations jointes en annexe sur la prise en compte des continuités écologiques et sous réserve d'une prise en compte plus précise du risque de submersion marine dans le cadre de l'élaboration du futur Plan de Prévention des Risques Littoraux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-17

sur les Transports Ferroviaires : Convocation d'études pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare d'Alençon

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2012, un montant de 148 810,80 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 148 810,80 € pour la rénovation des bâtiments voyageurs ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 148 810,80 €, soit un taux d'intervention de 75%, à la SNCF afin de réaliser les études concernant la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Région Pays de la Loire, le Département de l'Orne, la Ville d'Alençon et la SNCF, la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-18

sur les Transports Ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER : Contribution financière régionale 2012, Contrat Annuel d'Objectifs et organisation des services routiers de substitution

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée en 2012, un montant de 4 138 331,60 € ventilé comme suit :

- 488 331,60 € au titre du dossier 12QFECONV « Dessertes ferroviaires TER »,

- 3 650 000 € au titre du dossier 12QBFEXRO « Dessertes routières TER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 488 331,60 € TTC à la SNCF, au titre de la contribution prévisionnelle 2012 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie en complément des 57 420 094,57 € attribués par délibération n°11-108bis du Conseil Régional des 15 et 16 décembre 2011, portant le montant de la contribution prévisionnelle 2012 à **57 908 426,17 €** ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°30 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, le contrat annuel d'objectifs 2012 ainsi que la convention relative à la reprise de l'offre routière par la Région Basse Normandie, joints en annexe,

- ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-19

**sur les Transports Ferroviaires : Modification de l'Offre TER en Basse-Normandie :
Carnaval de Granville**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 63 489 484 € votée en 2012, un montant de 6 068 € au titre du dossier 12QFECONV « Dessertes ferroviaires TER » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 6 068 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région pour la mise en place d'un train spécial pour le Carnaval de Granville ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°31 à la convention du 21 décembre 2007 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, joint en annexe. La facturation des montants inscrits dans l'avenant n°31 à la convention TER du 21 décembre 2007 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, à l'article 3.2.2.3, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2012, payées en 2013,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-20

**sur les Routes : Plan de Modernisation des Itinéraires du Réseau Routier National
2009-2014 (PDMI) pour la Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE,

- * à la majorité des voix, 5 contre (Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN), pour l'avenant n°1 relatif à la convention PDMI 2009-2014 de la RN13, déviation de Loucelles,
- * à l'unanimité, pour l'avenant relatif à la convention PDMI 2009-2014 de la RN174, aménagement Carentan-Saint Lô,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, les avenants n°1 relatifs aux conventions PDMI 2009-2014 suivants, joints en annexe :

- la RN13, déviation de Loucelles,
- la RN174, aménagement Carentan-Saint Lô,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-21

sur les Routes : Convention d'application avec le Département de l'Orne - Convention relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de l'Orne, l'avenant n°3 à la convention relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la région Basse-Normandie et le Département de l'Orne, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-22

sur la Mer et le littoral : Economie Maritime

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie maritime» de 140 000 € votée en 2012, un montant de 20 000 € au titre du dossier 12MECOMAR « Economie Maritime » ;
- de prendre en charge aux frais réels, les frais de déplacement (si véhicule personnel selon le barème fiscal), de restauration et d'hébergement, des personnes sollicitées à intervenir en tant qu'animateurs ou intervenant sur les tables rondes lors de la conférence maritime, dont la liste figure en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-23

**sur le Développement Numérique du Territoire : Système d'Information et traitement
documentaire de l'IMEC**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL,
Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN,
Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET,
Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET,
Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET,
Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET,
Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD
(pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY,
Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2012 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 75 000 € TTC sur une base éligible de 188 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 %, à l'IMEC, dans le cadre de l'acquisition d'un système de gestion documentaire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IMEC, la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-24

sur le Développement Numérique du Territoire : partenariat avec l'échangeur Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional :

** sur le chapitre 935 du budget 2012 de la Région :*

- une subvention de fonctionnement pour un montant annuel maximum de 100 000 €, sur une base éligible de 512 540 €, avec un taux d'intervention maximal de 20 %,

** sur le chapitre 905 du budget 2012 de la Région :*

- une subvention d'investissement pour un montant annuel maximum de 29 840 €, sur une base éligible de 37 300 €, avec un taux d'intervention maximal de 80 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Développement de l'Echangeur Régional, l'avenant à la convention pluriannuelle jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-25

sur le foncier : Fonds Minoration Foncière dans le cadre de la convention 2010-2011 entre Caen la Mer, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Région concernant la mobilisation foncière pour la production de logements sociaux

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5UFON « Foncier Aménagement du Territoire » de 1 200 000 € votée lors du budget primitif 2012, un montant de 115 195 € au titre du dossier 12UEPFN2I - FONCIER AP,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 115 195 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN, au titre du fonds de minoration foncière ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière sera versée au démarrage des études ou des opérations inscrites au programme d'intervention,
- une deuxième avance de 30 % sera versée quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-26

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VJEUN « Logement des jeunes » du 360 000 € votée en 2012, un montant de 19 500 € au titre du dossier 12VLOGJEUF « Logement des Jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 500 € au CLLAJ de Vire,
- 15 000 € à la Communauté de Communes du Domfrontais ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions régionales établies entre la Région Basse-Normandie, le CLLAJ de Vire et la Communauté de Communes du Domfrontais, conformément à la convention-type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-27

sur la santé et les territoires : soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € votée en 2012, pour la prévention et la solidarité, un montant de 1 300 € au titre du dossier 12HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 300 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-28

sur la démographie médicale : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Livarot

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5HSA « Actions sanitaires » de 856 256 € votée en 2012, un montant de 150 000 € au titre du dossier 12HDEMOGRI « Démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Livarot pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 10,41 % du coût du projet HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-29

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 20 400 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le Lycée Agricole d'Alençon-Sées devant remplacer son onduleur rapidement ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le Lycée Jean Monnet de Mortagne-au-Perche devant effectuer les achats d'équipements rapidement ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le Lycée Les Sapins de Coutances devant remplacer son serveur pédagogique rapidement ;
- de modifier la délibération du 19 juin 2008 accordant cinq subventions d'un total de 3 800 € au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville, pour l'acquisition d'une interface EXAO (700 €), de deux transformateurs démontables (1 460 €), de trois amplificateurs et trois haut-parleurs (600 €), de deux générateurs de fonctions (800 €) et de deux balances électroniques (240 €), et d'autoriser l'établissement à réaffecter l'intégralité de la somme de 1 460 € ainsi qu'une partie de la somme de 600 €, soit 340 €, pour acquérir une armoire pour le stockage de produits chimiques (d'une valeur de 1 800 €) ;
- d'émettre un titre de recette d'un total de 2 000 €, correspondant au total des subventions restantes et au reliquat de 260 € sur la subvention de 600 €, l'ensemble de ces subventions ayant déjà toutes été versées en intégralité ;
- de modifier la délibération du 11 juillet 2005 accordant une subvention de 20 000€ au lycée Paul Cornu à Lisieux, pour l'équipement d'un bac de filtrage et de centralisation pour le secteur imprimerie, et d'autoriser l'établissement à réaffecter une partie de cette somme, soit 8 200 €, pour compléter la subvention de 30 000 € allouée en 2010 pour l'acquisition d'une platine portefeuille de découpe ;
- de modifier la délibération du 25 septembre 2009 accordant, par erreur, une subvention de 26 380 € au lycée Jules Verne à Mondeville, pour l'achat d'un banc de maintenance de pompes GTI systèmes. Le bénéficiaire de cette subvention étant le lycée Alexis de Tocqueville et non le lycée Jules Verne ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 8 761.48 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2) ;

Diffusée le :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Pierre et Marie Curie de Saint-Lô devant acquérir en urgence le lave linge ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 7 subventions d'un montant total de 34 350 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 3) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le LEGT Les Andaines à La Ferté Macé devant créer un cheminement piéton rapidement ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville Saint Clair devant mettre en sécurité les installations électriques, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le LEGT Salvador Allende à Hérouville Saint Clair devant remplacer 2 radiateurs dans les bureaux, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la commission Permanente du 3 février 2012, le Lycée Agricole de Thère à Saint Jean de Daye devant finaliser les travaux d'isolation d'une chambre, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Jean-François Millet de Cherbourg Octeville devant sécuriser l'accès extérieur de la salle de musique, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg devant réaliser des travaux d'évacuations urinoirs, en urgence ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Agricole Auguste Loutreuil de Sées devant réaliser et implanter des plans de sécurité dans le nouveau bâtiment CFA, en urgence ;

- de modifier la délibération du 20 novembre 2009 accordant une subvention de 2 667.89 € au Lycée Flora Tristan de la Ferté Macé, pour le confinement de la machine de nettoyage à sec dans l'atelier pressing (faux plafonds) et d'autoriser le lycée à réaffecter l'intégralité de cette somme pour la mise en conformité électrique du local compresseur, pour le remplacement du groupe de ventilation sanitaire du rez-de-chaussée de l'internat côté Vie scolaire et pour la modification de l'alimentation électrique de la salle A 05 ;

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'effectuer les réaffectations suivantes :

Diffusée le :

- de modifier la délibération du 28 mai 2010 accordant une subvention en investissement au Lycée LA ROQUELLE de Coutances pour l'acquisition de consoles primo, alimentations stabilisées, GBF et lots de capteurs pour la filière sciences physiques et chimiques et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 6 294,05 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier la délibération du 17 octobre 2008 accordant une subvention en investissement au Lycée Professionnel NAPOLEON de l'Aigle pour l'entretien du laboratoire de pharmacie et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 288,14 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier la délibération du 03 juillet 2009 accordant une subvention en investissement au Lycée Professionnel NAPOLEON de l'Aigle pour l'acquisition d'une boule de concentration et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 3 516,24 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier la délibération du 03 juillet 2009 accordant une subvention en investissement au Lycée Général et Technologique NAPOLEON de l'Aigle pour l'acquisition d'une hotte aspirante et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 3 187,50 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier les délibérations de 15 avril 2005 et 24 avril 2009 accordant deux subventions en investissement au Lycée Général et Technologique NAPOLEON de l'Aigle pour l'acquisition de mobilier scolaire et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 17 000 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier la délibération du 24 avril 2009 accordant une subvention en investissement au Lycée Professionnel NAPOLEON de l'Aigle pour l'acquisition de mobilier scolaire et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 5 000,00 € pour le financement des charges de fonctionnement,
- de modifier la délibération du 25 juin 2010 accordant une subvention en investissement au Lycée Professionnel NAPOLEON de l'Aigle pour l'acquisition d'une balayeuse et d'autoriser le lycée à réaffecter la somme de 2 347,50 € pour le financement des charges de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement des élèves du Lycée Flora Tristan à l'internat du Lycée des Andaines (annexe 4) ;

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la convention portant établissement d'une servitude de passage au lycée Robert de Mortain à Mortain, conformément au projet joint en annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention avec ERDF ;
- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la stabulation à l'EPLEFPA de Coutances, jointe en annexe 6 ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer ladite convention avec l'EPLEFPA ;
- d'approuver les actes de transfert de propriété du LYP Louis Liard et du LP GUIBRAY à Falaise, de la Commune de Falaise à la Région, à titre gratuit, conformément aux projets joints en annexe 7 et 8 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision ;

Au titre de l'occupation du domaine public régional - redevance d'occupation

- de fixer à l'encontre de l'Inspection Académique de l'Orne, à 5 580 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public,

Au titre de la fixation des tarifs du service annexe d'hébergement pour l'année 2012

- de créer le tarif Nuitée occasionnelle (professeurs et intervenants extérieurs et élèves de PREPA SANTE) à 6,50 €, pour le Lycée Marie Curie de Vire ;
- de créer le tarif Nuitée chambre assistant de langues à 15,00 €, pour le Lycée Charles François LEBRUN de Coutances ;
- de modifier la délibération de l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2011 fixant à 0,99 € le prix du supplément nuitée pour les élèves en CPGE et le fixer à 0,44 €, pour le lycée Victor Grignard de Cherbourg ;
- d'autoriser le Président à signer les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'imputer les crédits correspondants, concernant l'investissement, sur le chapitre 902, et, concernant le fonctionnement, sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-30

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 9 subventions d'un montant total de 12 759,87 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Doucet à EQUEURDREVILLE a dû procéder à l'acquisition du trancheur afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 3 février 2012, le lycée Mermoz à VIRE a dû procéder à la réparation de la chambre froide et à l'acquisition d'une armoire réfrigérée en urgence afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-31

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer 11 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 11 951.89 € sur le chapitre 932 (annexe 1),

- d'annuler 21 attributions de bourses de mobilité internationale votées par la Commission Permanente du 24 juin 2011, soit un montant total de 8 946 € ;

- d'autoriser le lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg à reporter les crédits concernant l'action « Venise, le carnaval en coulisses » initialement prévue sur l'année scolaire 2011-2012, sur l'année scolaire 2012-2013 ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 148 € au titre de la Mobilité Internationale au Lycée Jean Rostand à Caen pour un appariement avec un lycée en Espagne qui aura lieu sur la présente année scolaire ;

- d'annuler une subvention de 496,00 € attribuée en Commission Permanente du 25 novembre 2011 au LPO L'Espérance à TINCHEBRAY, dans le cadre des Equipements de Protection Individuelle ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 4 130,00 € représentant un premier versement de 3 097,50 € au lycée Jules Verne à MONDEVILLE dans le cadre du budget participatif : échange avec le lycée Edison-Volta-Mestre-Vénétie en Italie ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 6 263,00 € au LYP Laplace à CAEN dans le cadre du budget participatif en complément de l'action « Grands salons, grands chantiers et environnement » votée lors de la Commission Permanente du 23 septembre 2011, d'autoriser le démarrage anticipé de l'action et de payer la totalité du montant sur présentation de la facture ;

- d'autoriser le LP Victor Lépine à CAEN à utiliser la subvention d'un montant de 2 059,00 € (1^{er} versement de 1 544,25 €), attribuée dans le cadre du budget participatif au titre de l'année 2011 – 2012 pour l'action « de la scène au film documentaire », au bénéfice de l'action « De l'écriture poétique à la scène » ;

- de désigner Madame Catherine LEFEVRE, Vice-Présidente de l'Association CHOREGE en qualité de deuxième personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LYP Louis Liard à FALAISE, la première personnalité, Madame Carole GARIQUE, libraire, étant désignée par l'Inspecteur d'Académie du Calvados ;

- de renouveler le mandat de Monsieur Daniel LEFEVRE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie et de désigner Monsieur Antoine MARTIN, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation à CHERBOURG, au sein du Conseil d'Administration du Lycée Maritime et Aquacole à CHERBOURG en remplacement de Monsieur Michel DEVEAUX ;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-32

sur l'accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas-normands

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, les aides forfaitaires suivantes :

- 75 000 € à l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),

- 32 640 € à l'Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficients Visuels (AIDE DV),

- 75 000 € à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficients Visuels (AIDE DV), la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs du Calvados, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-33

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 491 500 € votée en 2012, un montant de 6 000 € au titre du dossier 12ESORUNF « ORFS et financement divers d'actions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, une subvention de 6 000 € à l'Association de promotion et de soutien à l'Université Inter-Ages au titre du soutien à l'activité de publication, sur un budget prévisionnel de 7 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter Ages, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n° 2 à la convention annuelle de coopération du 19 juillet 2011 joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-34

sur les Bâtiments Régionaux : lycées publics

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO « Bâtiments Lycées » de 18 350 000 € votée pour 2012, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, une dotation complémentaire de 111 000 € au Lycée « Julliot de la Morandière » à Granville, pour prendre en charge le surcoût des repas de élèves durant les travaux de restructuration du service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-35

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide au grands clubs régionaux » de 1 005 000 € votée pour 2012, un montant de 10 000 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux grands clubs régionaux une subvention de 10 000 € au Football Club Flérien ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-36

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2012, un montant de 90 500 € au titre du dossier 12GEV « aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, pour un montant de 90 500 €, au titre de l'aide à l'organisation d'événements sportifs, les subventions figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-37

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 2 300 € conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-38

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, pour un montant total de 10 600 €, les subventions suivantes :

- 10 000 € à l'Association « US Alençonnaise », au titre du soutien aux initiatives bénévoles,

- 600 € à l'Association « Les visiteurs de prison – Délégation Interrégionale », au titre du Fonds Régional d'Aide à la Vie Associative ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-39

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi –
emplois tremplins**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Véronique LOUWAGIE (pouvoir de Dominique LEFRANCOIS), Florence MAZIER (pouvoir de François DIGARD), Jean-Louis VALENTIN),

- d'affecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 992 982 € votée pour 2012, un montant de 20 000 € sur le sous-dossier 12JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-40

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 56 000 € au titre du dossier 12FEDUCARF «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, pour un montant de 56 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Education artistique et culturelle», les subventions figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-41

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de m'autoriser à signer :

- la convention 2012-2014 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire, la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire du Grand Ouest et le Conseil Régional de Basse-Normandie afin d'associer leurs compétences et leurs moyens pour le soutien et le développement des projets culturels et artistiques en direction des personnes sous main de justice,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-42

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, les montants suivants :

- 536 500 € au titre du dossier 12FRESPARF «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- 20 000 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 60 000 € au titre du dossier 12FFRESPAR «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- sur l'APCPER Culture de 19 020 000 € modifiée au BP en 2012, un montant de 300 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions reparti conformément à l'annexe 1 ;*

- 536 500 € au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- 20 000 € au titre du programme «Animation des territoires» ;

** sur le chapitre 903 du budget de la Région*

- 60 000 €, au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», conformément à l'annexe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-43

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 1 784 754 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 78 493,27 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles» :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 1 784 754 €, conformément à l'annexe 1 ;

** sur le chapitre 903 du budget de la Région*

- 78 493,27 €, conformément à l'annexe 2 ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers relatifs au passage au numérique des salles de cinéma ;

- de m'autoriser à :

- modifier la délibération n° 11-644 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 en prenant en compte la dépense subventionnable à justifier pour chacun des bénéficiaires, le montant des subventions restant inchangé (annexe 3) ;

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-44

sur la culture : production de nouveaux règlements concernant le Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle de la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les nouveaux règlements joints en annexes 1 à 3 concernant les fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle et les conventions jointes en annexes 4 à 12 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-45

sur la culture : Animation des territoires

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 153 750 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;
- d'attribuer, pour un montant de 153 750 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», les subventions figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-46

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 10-536 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 afin d'accorder au Conseil Général de l'Orne la subvention de 6 252.25 € initialement attribuée à la Ville de Saint-Cyr-la-Rosière, pour des acquisitions destinées à l'Ecomusée du Perche, au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-46

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 10-536 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 afin d'accorder au Conseil Général de l'Orne la subvention de 6 252.25 € initialement attribuée à la Ville de Saint-Cyr-la-Rosière, pour des acquisitions destinées à l'Ecomusée du Perche, au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-46

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 10-536 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010 afin d'accorder au Conseil Général de l'Orne la subvention de 6 252.25 € initialement attribuée à la Ville de Saint-Cyr-la-Rosière, pour des acquisitions destinées à l'Ecomusée du Perche, au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-47

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- signer la convention relative à la tenue d'une exposition présentée en annexe ;

- procéder au versement des droits de présentation prévus pour les artistes à raison de 600 € par personne. Ces sommes seront prélevées sur le chapitre 933 du budget de la culture au titre du programme «Contribution au rayonnement de la Région» ;

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-48

**sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : inventaire du Parc Naturel Régional
du Perche – convention d'application 2012**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL,
Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN,
Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET,
Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET,
Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET,
Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET,
Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD
(pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY,
Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Inventaire du patrimoine culturel » de 1 105 500 € votée pour 2012, un montant de 17 500 € au titre du dossier 12YEINVPER « Inventaire architecture Parc du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 17 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, au titre de l'inventaire architecture Parc du Perche ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, la convention d'application 2012, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-49

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au CREAN, Anne-Marie COUSIN, Alain TOURET et Stéphane TRAVERT, ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Syndicat Mixte Association de la Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) à Jersey,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 96 000 € réparti comme suit :

- 75 000 € au Syndicat Mixte Association de la Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) à Jersey, au titre de la participation de la Région pour l'année 2012,

- 5 000 € à l'Association France Québec Echanges, pour l'organisation de rencontres économiques en Basse-Normandie, du 14 au 16 novembre 2011,

- 500 € au Comité Intercommunal de jumelage de Cuverville-Démouville-Sannerville/SG Wesendorf, pour l'accueil d'un SVE, Sébastien KRÄNZLE,

- 3 500 € à la Caisse d'Allocation Familiale de l'Orne, pour l'accueil d'un SVE, Bryony LING et l'envoi de trois SVE, Guillaume LEPEINTRE, Anne-Lise MACHAUX, Elodie BOIS,

- 12 000 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), au titre de son activité Europe Direct 2012 ;

- de prévoir pour le SMAMN, la modalité de paiement suivante :

- le montant de la subvention sera versé en 2 fois :

- . 50 % au vu de la délibération,

- . le solde sur présentation du compte administratif et financier final pour l'année 2012 ;

- de modifier la délibération n° 11-896 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association SENOIS à Caen, pour l'envoi de deux bas-normands, en Service Volontaire Européen (SVE), **Angeline BRETONVILLE à la place de Angeline BRETON** et Maëlys LECLERC-KEROULLE, sur présentation d'une attestation d'envoi ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Association France Québec Echanges ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-50

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société ACOME – augmentation des capacités de production et développement de produits innovants

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 2 000 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien aux grands projets structurants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 2 000 000 € à la société ACOME, pour l'augmentation des capacités de production et développement de produits innovants ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-51

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune d'Equeurdreville-Hainneville (Manche) – valorisation du front de mer – modification d'imputation budgétaire

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB 2011 Subvention Globale de 4 199 799 € votée pour 2011, un montant de 120 000 € au titre du dossier 11YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » ;
- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 120 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien aux programmes de développement » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 120 000 € à la commune d'Equeurdreville-Hainneville, pour la valorisation de son front de mer ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-52

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) – déconstruction d’une ancienne minoterie située à Muneville-le-Bingard (Manche)

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 50 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Soutien aux programmes de développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 50 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), pour la réhabilitation de la friche industrielle de Muneville-le-Bingard ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-53

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche – élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière de Bresollettes

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 13 523,66 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 13 523,66 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, pour l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresollettes ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-54

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Office National des Forêts – élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresollettes

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 5 685,18 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 5 685,18 € à l'Agence régionale de Basse-Normandie de l'Office National des Forêts, pour l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresolles ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-55

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – SAS BOSCH – installation d’une production de froid**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL,
Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN,
Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET,
Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ Vincent LOUVET,
Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET,
Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET,
Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD
(pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY,
Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 16 754 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 16 754 € à la SAS BOSCH, pour l'installation d'une production de froid ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-56

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Ouche Développement – animation du COT (Contrat d’Objectif Territorial) 2010-2013

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 85 676,52 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 85 676,52 € à l'Association Pays d'Ouche Développement, pour la réalisation de la troisième année du Contrat d'Objectif Territorial (COT 2010-2013) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-57

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SARL A.G.B. – Plateforme de déchiquetage pour la production de bois énergie

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 143 877 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 143 877 € à la SARL A.G.B., pour son projet de plateforme de déchiquetage ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-58

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – modification du modèle de convention de financement FEDER**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau modèle de convention individuelle de financement FEDER, modifié plus particulièrement dans son article 2, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-59

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – animation numérique en
Pays d’Auge - 2011**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL,
Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN,
Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET,
Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET,
Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET,
Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET,
Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD
(pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY,
Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bocage, la somme de 10 303,51 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-60

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Alain TOURRET ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix,

- d'affecter :

- sur l'AESUB de 976 205 € « Coopération Décentralisée » votée pour 2012, les montants suivants :

- . 9 000 € au titre du dossier 12YD-CD- F Coop Déc – Divers AE,
- . 61 520,14 € au titre du dossier 12YDMADA-F – Coop Déc – Madagascar,
- . 105 000 € au titre du dossier 12YDPARTEN – Coop Déc – Partenariat

Stratégique,

- sur l'AESUB de 361 400€ « Droits de l'Homme » votée pour 2012, les montants suivants :

- . 5 000 € au titre du dossier 12YD-DDH – Droits de l'Homme autre,
- . 235 000 € au titre du dossier 12YD-IDH – Institut des Droits de l'Homme ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 415 520,14 € réparti comme suit :

- 6 000 € à Emmanuel LUCE, pour la création d'une banque d'images pour Madagascar,

- 55 520,14 € à TRANS-MAD'DEVELOPPEMENT, pour le portage des salaires année 2 (2012) du coordonnateur de la coopération bas-normande à Madagascar,

- 105 000 € à Horizons Solidaires, pour la continuité du contrat triennal passé entre la Région et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes en 2012, année 3,

- 9 000 € à la Ville de Ouistreham, pour la coopération décentralisée avec la ville de Kribi au Cameroun, programmation 2012,

- 235 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, pour le soutien aux programmes d'actions 2012, versée selon les modalités suivantes :

- . 70 % à la signature de la convention,
- . le solde au prorata des dépenses réelles,
- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- 5 000 € à SOS Racisme Caen Basse-Normandie, pour le programme d'actions 2012 ;

- d'autoriser :

- l'émission d'un avenant pour le dossier Federico Gandia passé en Commission Permanente du 21 octobre 2011, pour la réalisation du projet photographique « Les Emmurés », afin de prolonger la date finale du projet au 1^{er} juin 2012 avec remise du rapport final au 1^{er} août 2012,

Diffusée le :

- le Président à signer :
annexe, . avec l'Association TRANS-MAD, la convention 2012-MADA-03, jointe en
. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-61

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée pour 2012, les montants suivants :

- 1 440 € au titre du dossier «12TINGENIF » « Renforcement de l'ingénierie », pour le « FACIT »,

- 100 000 € au titre du dossier «12TPROFESF» «Accompagnement de la professionnalisation », pour le « Plan de formation des acteurs du tourisme » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 1 440 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe jointe,

- 100 000 € au CLIC Normandie, pour la mise en œuvre du programme de professionnalisation des acteurs du tourisme 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 248 300 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2011 pour le CLIC Normandie,
- 18 novembre 2011 pour l'EURL La Crémaillère ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-62

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012 un montant global de 61 757,03 € au titre du dossier « 12TFILIERI » ventilés comme suit :

- . 39 502,70 € au titre de « Tourisme et Handicap »,
- . 6 754,33 € au titre du « tourisme autour du cheval »,
- . 15 500 € au titre du « tourisme de découverte d'entreprise » ;

- sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, un montant global de 200 000 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » dans le cadre de « Mémoire et routes historiques » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

- ➡ au titre du « Tourisme et Handicap »

- 39 502,70 € conformément à l'annexe 1,

- ➡ au titre du « Tourisme autour du cheval »,

- 4 440 € conformément à l'annexe 2,

- 1 448,33 € à la Communauté de Communes Intercom Balleroy Le Molay Littry, en complément à la subvention de 1 086,25 € attribuée par délibération n°11-472 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, pour la réalisation d'un itinéraire équestre, sur la base d'une dépense subventionnable de 3 620,83 €,

- 866 € à la Commune de Cerisy-La-Forêt, en complément à la subvention de 649,75 € attribuée par délibération n° 11-472 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, pour la réalisation d'un itinéraire équestre, sur la base d'une dépense subventionnable de 2 165,83 €,

- ➡ au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise »

- 15 500 €, conformément à l'annexe 3 ;

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- ➡ au titre du programme « Qualité dans le tourisme »

- une subvention forfaitaire de 200 000 € à l'Association Normandie Mémoire, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 11 mars 2010 pour la SARL COSITEL,
- 18 avril 2011 pour la Communauté de Communes du Canton de Canisy,

Diffusée le :

- 12 octobre 2011 pour l'Intercom Balleroy Le Molay Littry, pour la réalisation de l'étude d'itinéraire,

- 8 novembre 2011 pour Thierry LEMAITRE,

- 18 novembre 2011 pour l'entreprise Paysages d'Elle Normandie,

- 21 novembre 2011 pour la SARL LSAV LE BISTRO,

- 21 novembre 2011 pour la SARL ABEL – Hôtel Reine Mathilde,

- 1^{er} janvier 2012 pour l'Association Normandie Mémoire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-63

sur le tourisme : Comité Régional du Tourisme

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'objectifs pluriannuelle 2012-2016 entre la Région Haute-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Comité Régional de Tourisme de Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-64

sur l'agriculture : installation et transmission agricole – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER Installation CPER de 4 347 559 €, votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 113 626,95 € au titre du dossier « CP5D4310SF Installation AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 60 000 € à l'Agence de Services et de Paiement pour la prise en charge des dossiers de contrat de parrainage 2012 de la Région,

- 18 000 € à l'Association de préfiguration de Terre de Liens Normandie pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 129 800 € TTC,

- 60 000 € à l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 83 500 € TTC,

- 6 571,60 € au Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire du Pays d'Alençon, pour son projet territorial pour la communication sur les nouvelles problématiques de renouvellement des générations auprès des cédants potentiels du Pays d'Alençon en 2012-2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 9 388 € TTC,

- 29 055,35 € à l'Association Pays d'Auge Expansion, pour son projet territorial pour la promotion d'une agriculture durable en Pays d'Auge, de 2012 à 2014, sur la base d'une dépense subventionnable de 41 507,64 € TTC,

- un montant total de subventions de 27 134,43 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, réparti conformément au tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés en partie sur la dotation de 90 000 € attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage, lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, et en partie sur la dotation de 60 000 € attribuée lors de cette Commission Permanente. Les montants mentionnés sur cette liste sont présentés frais de gestion inclus (266,01 € par dossier) ;

- de prévoir, pour ces dossiers hors contrat de parrainage, les modalités de paiement suivantes :

- le versement d'une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide ;
- le solde sur présentation du bilan technique et financier des actions ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'annuler les subventions de 2 500 € attribuées par délibération n°09-1031 du 18 décembre 2009 à Messieurs Bertrand LE BELLER et Gabriel LAMBERT, pour la création d'emplois salariés durables ; ces derniers n'ayant pas retourné les documents dûment signés ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- avec 1 bénéficiaire le contrat de transmission, conformément au tableau joint en annexe 2 ;
- avec l'Association de préfiguration Terre de Liens Normandie, la convention n°2012-AGRI-1, jointe en annexe 3,
- avec l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie, la convention n°2012-AGRI-2, jointe en annexe 4,
- avec l'Association Pays d'Auge Expansion, la convention n°2012-AGRI-3, jointe en annexe 5,
- avec le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire Pays d'Alençon, la convention n°2012-AGRI-4, jointe en annexe 6,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-65

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 3 273,22 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du chèque Conseil Agricole, un montant total de subventions de 3 273,22 € aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe jointe. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n°11-704 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 afin d'annuler la subvention attribuée à Monsieur Pierre MADELINE au titre du chèque conseil agricole, d'un montant de 480 €, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-66

sur l'agriculture : filières végétales – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER Compétitivité Filière Bois de 540 670 €, votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 2 000 €, au titre du dossier « Compétitivité filière bois AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2012 de la Région, une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 2 bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion :

- les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-67

sur l'agriculture : filières animales – investissement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 20 960,78 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP» ventilé comme suit :

- 3 200,00 € pour l'élevage bovin-ovin AP,
- 17 760,78 € pour la Filière porcine AP ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget de la Région, les subventions suivantes :

** Filières bovine et ovine*

- 3 200 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1;

** Filière porcine*

- 17 760,78 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe 1,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier l'annexe de la délibération n°09-1034 du 18 décembre 2009 et l'annexe de la délibération n°10-232 du 5 mars 2010, afin d'annuler les subventions pour les cinq bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 2, ces derniers ayant dépassé les délais impartis pour la transmission de leur demande de versement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-68

sur l'agriculture : filière équine CPER et hors CPER – Développement économique

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 14 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie, pour sa présence au salon du cheval, édition 2011, sur la base d'une dépense éligible de 37 473 € TTC,

- 47 140,90 € supplémentaires au Pôle de compétitivité Filière équine, pour la réalisation de son programme d'actions 2011, le montant total attribué s'élevant à 167 140,90 €, sur la base d'une dépense éligible de 513 198 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie (COREN), la convention n° 2011-AGRI-259, jointe en annexe 1,

- avec le Pôle de compétitivité Filière équine, l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-219, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-69

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°11-401 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 comme suit :

- de transférer la subvention de 750 €, initialement accordée au Comité des Foires de Vimoutiers, à l'association Vimoutiers Animation, pour l'organisation de l'Edition 2011 de la Foire de la Pomme ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Vimoutiers Animation la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-70

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER – Investissement**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°11-403 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 afin d'annuler la subvention de 805 000 € attribuée à la SAS Nouvelle Gastronomie Des Fjords, pour la reconstruction d'une nouvelle usine de production sur le site Eole à Bourguébus ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-71

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention n° 2011-AGRI-94, relative au soutien du projet d'expérimentation Du Lait en Normandie : efficacité de deux systèmes d'élevage laitier à haute performance économique et environnementale HP2E « ferme expérimentale de la Blanche Maison », joint en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-72

sur l'agriculture : filières végétales – investissement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modalités de l'appel à projets 2012 pour l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-73

sur l'agriculture : filière équine CPER et hors CPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « appui à la filière équine » de 1 355 000 €, votée en 2012, un montant de 18 000 €, au titre du dossier «12DAPCHEVI appui à la filière équine équipement AP » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 18 000 € à la Commission Nationale des Chevaux Territoriaux pour le rachat du véhicule hippomobile, sur la base d'une dépense éligible de 18 000 € TTC ;
- de prendre acte qu'une convention sera établie avec la Commission Nationale des Chevaux Territoriaux pour déterminer les modalités de mise en valeur du véhicule hippomobile ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-74

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 € votée pour 2012, un montant global de 1 610 € au titre du dossier « 12PECHEF - Filière Pêche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 1 610 € pour le dossier « Animation de la filière AE » ;

- de prendre en charge les frais de déplacement des professionnels de la pêche du 12 octobre 2011, pour se rendre à une réunion au parlement européen à Bruxelles, d'un montant de 1 610 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-75

sur les ressources marines : filière Cultures Marines - investissement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 320 000 € votée pour 2012, un montant global de 35 051,91 € au titre du dossier « 12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP » ventilé comme suit :

- 35 051,91 € pour « les investissements productifs dans l'activité de l'aquaculture AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2012 de la Région, au titre des investissements productifs en faveur de l'aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de 35 051,91 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 15 % et des montants subventionnables indiqués en annexe 1,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EARL K'DUAL OSTREÏOUEST, la convention 2012-P-1, jointe en annexe 2,

- avec l'entreprise André Toquet, la convention 2012-P-2, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-76

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM), le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL) et l'Association pour la Conservation des Sélaciens (APECs), l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-P-29, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-77

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un total de 406 100 €, réparti ainsi :

- 17 000 € sur le dossier 12JPBP pour le financement du partenariat,
- 9 100 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE,
- 380 000 € sur le dossier 12JPAIO pour l'Accueil, l'Information et l'Orientation ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 15 000 € à l'Association « Les petits plats dans les grands »,

** au titre de la VAE*

- 9 100 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-78

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012 au titre du fonctionnement des CFA, un montant de 793 149,06 €, réparti ainsi :

- 440 618 € sur le sous dossier 12JBCFAHC « Aides au fonctionnement des CFA »,
- 2 577,40 € sur le dossier 12JAIDEAPP « aide aux apprentis » au titre du COM,
- 349 953,66 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » réparti ainsi :
 - 86 640 € sur le sous dossier 12JMOBACOM « Mobilité des apprentis » au titre du COM,
 - 249 493,66 € sur le sous dossier 12JPUBDCOM « Accompagnement public en difficulté » au titre du COM,
 - 13 820 € sur le sous dossier 12JQUAFORM « Qualité de la Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 440 618 € à l'association de gestion du 3 IFA, au titre de la première avance de la subvention de fonctionnement 2012, en complément des 48 957 € attribués par délibération n° 11-946 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011 ;

- * au titre du Fonds social apprentis,

- 2 577,40 € conformément à l'annexe 2 ;

- * au titre de la mobilité des apprentis

- 79 140 € pour la subvention Movil'app à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale,
- 7 500 € au CFAI 14/50 pour un projet de mobilité collective,

- * au titre de l'Accompagnement public en difficulté ;

- 243 543,66 € pour l'Association ALFAH,
- 1 750 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, pour le CFA BTP de l'Orne, pour le financement de bilans cognitifs,

Diffusée le :

- 4 200 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, pour le CFA BTP de l'Orne pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés ;

*au titre de l'accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

- 13 820 € au GIP FCIP de l'Académie de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), la convention de partenariat, conformément à l'annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-79

**sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale – Espaces Locaux
d’Activités Novatrices**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 303 219,40 € au titre du dossier 12JELANS « Espaces Locaux d'Activités Novatrices » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), un montant de 303 219,40 € conformément au tableau joint en annexe 1 et réparti comme suit :

- 43 033 € à ENEFA,
- 44 128,80 € à ACSEA Formation,
- 42 120 € au CEMEA Basse-Normandie,
- 37 800 € au CEMEA Basse-Normandie,
- 42 840 € à AIILES,
- 50 400 € au GRETA des Estuaires,
- 42 897,60 € à ACSEA Formation ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-80

**sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes en faveur des
demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 5 800 000 € votée pour 2012, un montant total de 16 290 €, au titre du dossier 12JFINDI « financements individuels de formation » ;

- sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 2 131 000 € réparti comme suit :

- 2 008 500 € sur le dossier 12JAFPAAUT « AFPA autres services »

- 122 500 € sur le dossier 12JESP « Esp'OIR – Espaces d'orientation et d'intégration régionaux »

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 122 500 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie au titre des formations préparatoires,

- 2 008 500 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie au titre des services associés aux formations professionnelles,

- 16 290 € au titre des financements individuels, conformément à l'annexe 1 ;

- au titre de la rémunération des stagiaires, de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-81

sur la formation tout au long de la vie : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERTE,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Diffusée le :

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 €, votée pour 2012, un montant total de 131 071,48 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :
 - 3 496 €, conformément à l'annexe 1,
 - 115 275,48 €, conformément à l'annexe 2,
 - 12 300 €, conformément à l'annexe 3 ;
- de modifier l'annexe 3 de la délibération de la Commission Permanente n° 11-951 du 16 décembre 2011, conformément à l'annexe 4 jointe en annexe ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-82

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant de 119 784 € sur le sous-dossier 12JCPRPQPluria « Programme Qualifiant – actions pluriannuelles » ;

- sur l'AESUB « Formation tout au long de la vie » de 5 800 000 € votée pour 2012, les montants suivants :

- . 3 779,60 € sur le sous dossier 12JPFG « Programme formation générale »,
- . 10 816 € sur le sous dossier 12JPFB « Programme formation de base » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 26 040 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2, 3 et 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-83

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés » - « Aide au reclassement »

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, un montant total de 221 949,63 € ventilé comme suit :

Pour le programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 13 641,63 € au titre du sous-dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés »,
- 3 200 € au titre du sous-dossier 12JAETP « Formation des emplois tremplins »,

Pour le programme « Aide au reclassement »

- 2 093 € au titre du sous-dossier 12JCTPCRP « Salariés en CTP CRP »,

Pour le programme « Formation des actifs »

- 66 000 € au titre du sous-dossier 12JFSAL « Formation des salariés »,
- 127 015 € au titre du sous-dossier 12JCRTE « Création Reprise Transmission d'Entreprises »,
- 10 000 € au FOGEFOR au titre du sous-dossier 12JFCE « Formation des chefs d'entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Au titre du programme « Aide au reclassement »

- 2 093 € à FORGET Formation, pour le dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe 3,

Au titre du programme « Formation des actifs »

- 66 000 € au Comité de Liaison Inter Consulaire Normand (CLIC),
- 27 790 € à la Maison Familiale Rurale d'Haleine,
- 10 000 € au FOGEFOR,
- 99 225 € à l'AFPA,

Au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »

- 13 641,63 €, conformément à l'annexe 1,
- 3 200 €, conformément à l'annexe 2 ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-84

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, un montant de 327 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, un montant suivant de 20 000 € au titre du dossier 12CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 327 000 € en avance remboursable pour 1 bénéficiaire au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 1 ;

- d'accorder :

- les reports d'échéances de remboursement des ARE, conformément à l'annexe 1 Bis ;

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Caisse des Dépôts et CDC Entreprises, la convention de partenariat tripartite, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-85

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 €, votée en 2012, les montants suivants :

- * 50 000 € pour « Soutien aux acteurs de l'ESS F » au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE»,

- * 6 000 € pour « Soutien ressources COMM ESS F » au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE»,

- * 12 000 € pour « Accompagnement ESS idée au projet F » au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE»,

→ sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2012, un montant de 21 980 € au titre du dossier 12CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP », pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) :

- 50 000 €, pour son action 2012 en Basse-Normandie, en tant qu'acteur de la finance solidaire et de la création d'entreprise,

- 3 000 €, pour l'organisation de la Semaine du Microcrédit en Basse-Normandie, du 6 au 10 février 2012,

- à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) :

- 3 000 €, pour l'organisation du Marché Solidaire à Caen les 10 et 11 décembre 2011 ;

- * de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :

- ° à la notification de la convention de mise en application, versement de la subvention, sur présentation d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération ;

- conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 pour l'accompagnement des projets présentés dans le tableau joint en annexe :

- une subvention maximale de 6 000 € à l'AFIP NORMANDIE,

- une subvention maximale de 6 000 € à l'ARDES,

Diffusée le :

sur le chapitre 909 du Budget de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010, les subventions maximales suivantes :

- 4 750 € à l'association LES JARDINS D'ARLETTE,
- 15 000 € à l'association Atelier de Formation d'Entraide et de Réentraînement à l'Emploi (L'AFERE),
- 2 230 € à l'association DROIT D'IMAGE ;

- de déroger à la règle :

- selon laquelle un délai de trois ans est requis pour une nouvelle attribution d'une aide à l'investissement matériel, pour l'Association LES JARDINS D'ARLETTE,

- selon laquelle la création d'un poste à temps plein est nécessaire, pour l'association DROIT D'IMAGE,

- selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération, pour l'ADIE, l'ARDES, LES JARDINS D'ARLETTE, l'AFERE et DROIT D'IMAGE ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de prendre en compte les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe ;

- d'annuler :

- la subvention maximale de 15 000 € attribuée par la délibération n° 11-390 de la Commission Permanente du 1^{er} Juin 2011 à l'Association VIS-A-VIS, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010,

- l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-86

sur la recherche, l'innovation, pôles et filières : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 790 108 € votée en 2012, les montants suivants :

- * 155 500 € au titre du dossier 12RRJCHEI « retour de jeunes chercheurs »,

- sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, les montants suivants :

- * 150 000 € au titre du dossier 12RNATPARF « cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

- * 499 580 € au titre du dossier 12RRJCHEF « retour de jeunes chercheurs »,

- * 12 003,02 € au titre du dossier 12RDIFFUF « soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,

- * 86 000 € au titre du dossier 12RPIOSEOF « soutien à la recherche privée »,

- * 22 100 € au titre du dossier 12RINCUBF « soutien à l'incubation et à la pré-incubation »

- sur l'AESUB « ARCHADE » de 600 000 € votée en 2012, un montant de 120 000 €,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée en 2012, un montant de 2 300 € au titre du dossier 12JCRTE « Création Reprise Transmission d'entreprises » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 155 500 € aux organismes, figurants en annexe 1, pour le financement du retour de jeunes chercheurs,

sur le chapitre 939 au Budget de la Région :

- * 150 000 € au GIP CYCERON pour le financement de l'activité 2012,

- * 499 580 € aux organismes, figurant en annexe 1, pour le financement du retour de jeunes chercheurs,

- * 8 625 € aux organismes, figurant en annexe 2, pour l'organisation des colloques,

Diffusée le :

* 3 378,02 € aux organismes, figurant en annexe 3, pour le soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique,

* 120 00 € à l'Association ARCHADE « pour le développement de la recherche » pour son fonctionnement en 2012,

* 86 000 € à trois entreprises au titre du soutien à la recherche privée dont les projets sont présentés en annexe 4,

* 22 100 € à NORMANDIE INCUBATION pour le projet présenté en annexe 5 ;

sur le chapitre 931 du Budget de la Région

* 2 300 € à NORMANDIE INCUBATION au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations », pour le programme « formation des actifs » présenté en annexe 5 ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant sur l'annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses des lycées figurant en annexe 3 et des dépenses des bénéficiaires figurant en annexe 4 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-87

sur la recherche, l'innovation, pôles et filières : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation - Plan d'actions 2011-2013 de la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°11-303 de la Commission Permanente du 22 avril 2011 comme suit :

- d'attribuer à la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie, une subvention d'un montant de 134 460 €, sur le chapitre 939 du budget de la Région, pour le financement de son programme d'actions triennal 2011-2013, soit 25,53% de son budget prévisionnel toutes taxes comprises selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement intermédiaire : dans la limite de 35 % de la subvention maximale, soit 47 061 €, avec un engagement des dépenses d'au moins 15 % du budget 2011-2013 ;

- 2nd versement intermédiaire : dans la limite de 30 % de la subvention maximale, soit 40 338 €, avec un engagement des dépenses d'au moins 50 % du budget 2011-2013 ;

- Le versement du solde interviendra en fin de programme prévu le 31 décembre 2013 ;

- Les pièces à produire pour les paiements restent sans changement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-88

**sur la désignation auprès d'organismes extérieurs : comité maritime de façade pour la
façade Manche Est – Mer du Nord**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2012

Réunie le vendredi 3 février 2012, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Véronique LOUWAGIE), Mickaël MARIE, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au comité maritime de façade pour la façade Manche Est – Mer du Nord :

- Monsieur Stéphane TRAVERT, en tant que représentant,
- Monsieur Pierre MOURARET, en tant que représentant suppléant.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR